



Commune de Gennes
PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)

Plan de zonage
PLU approuvé en conseil municipal du 23 juillet 2012
Modification n°1
approuvée en conseil municipal le 22 juin 2015

4-d

Echelle : 1/2500e

Centre Bourg

Liste des Emplacements Réservés			
N° ER	Désignation	Superficie en m²	Bénéficiaire
1	Création d'aménagement végétal	526 m²	Commune
2	Aménagement du carrefour des Fiefs Vains	2655 m²	Commune
3	Création d'une accès à la zone des Fiefs Vains	500 m²	Commune
4	Création d'une liaison douce entre la rue de Gâtines et la Place du 8 mai (larg. 3m)	180 m²	Commune
5	Aménagement du carrefour "Les Sabotiers"	1255 m²	Commune
6	Extension du cimetière	2390 m²	Commune
7	Création d'une voie d'accès	216 m²	Commune
8	Création d'un aménagement pour l'écoulement des eaux pluviales (larg. 2m)	1058 m²	Commune
9	Création d'une voie et d'une liaison douce (larg. 8m)	288 m²	Commune
10	Élargissement de la voie (larg. 1,5m)	126 m²	Commune
11	Extension de la station d'épuration	11445 m²	Commune
12	Création d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales	756 m²	Commune
13	Création d'un ouvrage de défense incendie	584 m²	Commune
14	Création d'une voie d'accès	791 m²	Commune
15	Aménagement pour l'écoulement des eaux pluviales	117 m²	Commune
16	Création d'une liaison douce	456 m²	Commune
17	Création d'une aire de stationnement	1494 m²	Commune
18	Création d'une liaison entre le clos Baujon et la rue de Beauregard	633 m²	Commune

En application de l'article L.123-1-5-III.2° du Code de l'Urbanisme :

- Espace vert protégé
- Haie protégée
- Construction à valeur patrimoniale
- Voie douce (voie piétonne ou itinéraire cycliste) à préserver
- Cônes de vues à préserver

A titre informatif :

- Bâtiment agricole pouvant changer de destination en application de l'article L. 123-1-5-II.6° du C.U.
- Atlas des cavités souterraines du Saumurois (2010)
- Cavités d'extension connue ou estimée
- Exploitations agricoles
- Bâtiment lié à l'activité agricole
- Zone à préserver de toute urbanisation nouvelle
- Secteur inondable urbanisé
- Site archéologique repéré par la DRAC

0 m 100 m

